

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 9 ET 10 OCTOBRE 2023

Point 8 de l'ordre du jour

Transmission du postulat déposé par Mmes Carole Fritschi et Elodie Surchat et M. Serge Castella, au nom du groupe PS, demandant d'étudier la possibilité de féminiser les nouvelles rues de Bulle et La Tour-de-Trême

Lors de la séance du 22 mai 2023, Mmes Carole Fritschi et Elodie Surchat et M. Serge Castella ont déposé le postulat cité en titre dont le texte de la présentation au Conseil général est reproduit au verso.

Le postulat a été transmis au Bureau du Conseil général pour examen conformément à l'art. 98 du règlement du Conseil général. Lors de sa séance du 11 septembre 2023, ledit Bureau l'a déclaré recevable.

Le Bureau du Conseil général soumet au vote du Législatif communal la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Mmes Carole Fritschi et Elodie Surchat et M. Serge Castella, au nom du groupe PS, demandant d'étudier la possibilité de féminiser les nouvelles rues de Bulle et La Tour-de-Trême.

**AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE BULLE**

La Présidente

Thérèse Anatrà-Luchinger

La Secrétaire

Nicole Jacquroud

Postulat demandant d'étudier la possibilité de féminiser les nouvelles rues de Bulle et La Tour-de-Trême

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Dans notre commune, comme dans beaucoup d'autres, on ne compte plus le nombre de rues mettant en lumière des personnages historiques masculins, alors que des rues à l'effigie de femmes, il n'y en a presque aucune. Pourtant, nous savons que notre région et notre canton a compté bon nombre de femmes qui ont marqué l'histoire et qui méritent d'être mieux connues et mises en avant. Il est donc temps de leur donner de la visibilité. Cette démarche permettra notamment de sensibiliser la population de Bulle et des environs à l'importance de l'inclusion des femmes dans la vie publique.

Ainsi, le groupe PS demande au Conseil communal de s'engager à nommer les futures rues et quartiers de notre ville en référence à des femmes dont la vie a marqué la région ou le pays, et ce jusqu'à ce que leur nombre soit au moins égal à la quantité de rues désignant un homme. En ne visant que les nouvelles rues, nous évitons ainsi les inconvénients et les frais liés à un changement d'adresse. Enfin, pour établir une liste de femmes d'importance, le Conseil communal pourra faire appel au Musée gruérien notamment.

Nous vous remercions de votre attention. »